

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 23 septembre 2002-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient invités :

- M. Christian HIBSCH, maître de conférences, Université Henri Poincaré de Nancy,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 24 juin 2002.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Intervention de M. PIGUET.

Le dossier 2001 HAVL Argile présenté par M. PIGUET constitue une première approche méthodologique du rapport de synthèse sur la faisabilité du stockage que l'ANDRA devra remettre en 2005. Il comprend une synthèse des données déjà acquises sous la forme de 4 référentiels (colis, géologie, matériaux, biosphère et environnement), ainsi qu'un bilan des études sur les concepts de stockage et sur la réversibilité, avec une analyse de sûreté pour chaque concept.

M. PIGUET rappelle notamment le principe de confinement multi-barrière développé par l'ANDRA, la première étant le colis, la deuxième la barrière ouvragée et la troisième la barrière géologique (celle qui fait l'objet des recherches menées dans le laboratoire).

M. FLEURY s'interroge sur la durée de la réversibilité. M. PIGUET indique que l'ANDRA conçoit la réversibilité par étapes dans le temps (d'abord retrait des colis, puis réouverture de la barrière ouvragée, puis réouverture d'une galerie...), mais qu'il est impossible de donner aujourd'hui des ordres de durée. M. FLEURY considère que ce point de la durée garantie de réversibilité est essentiel.

M. PIGUET présente la campagne de forage 2003, dont les objectifs sont d'obtenir des modèles hydrogéologiques, à partir de quatre plate-formes équipées d'instruments de mesure (cf programme des travaux remis en séance). M. le Préfet estime que cette campagne répond en partie à la demande du CLIS d'élargir le périmètre pour mesurer les résultats des recherches.

3) Intervention de M. HIBSCH.

M. HIBSCH a effectué pour le compte de l'ANDRA deux travaux, l'un sur l'écoulement des eaux en surface et en subsurface, l'autre sur la cartographie du sud du site de Bure. Il présente les résultats obtenus, ainsi que la méthode utilisée pour confirmer ou infirmer la présence de failles (ci-joint la synthèse de M. STERPENICH et les réponses aux questions posées).

4) Intervention de M. FERY.

M. FERY présente un récapitulatif des principales données socio-économiques relatives à l'implantation du laboratoire :

- dépenses totales depuis 1999 : 99,35 M€
- logements : 115 personnes ; emplois : 250 personnes ; fiscalité : 63 295 € en 2002
- engagements des GIP (21,4 M€ en Meuse, 18,4 M€ en Haute-Marne)

Il fait ensuite le point sur le projet de Pôle scientifique et technologique, rappelant les quatre thèmes développés (centre d'expérimentation souterrain, réseaux fibres optiques et capteurs pour la surveillance des eaux, écothèque, pôle d'expertise de l'argile), qui arrivent à une phase d'étude de faisabilité industrielle. Il signale que les Préfets et les Présidents des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne lui ont confié la

mission de rechercher des financements et des partenaires en vue de la concrétisation du projet.

En réponse à M. ALLEMEERSCH, qui s'interroge sur l'intérêt porté par les ministères à ce projet, M. le Préfet indique qu'ils étaient en attente de clarification, mais qu'ils sont très attentifs et que la DATAR est aujourd'hui impliquée.

5) Questions diverses.

- Modification de la composition du CLIS et du bureau :

M. le Préfet fait part de la démission, pour raisons personnelles, de M. FRANVILLE, représentant du CDR. Il sera remplacé par M. MARIE. Il faudra également lui trouver un remplaçant dans le groupe de travail « programme expérimental de l'ANDRA ».

Par ailleurs, M. COLLIN indique qu'il représentera dorénavant Nature Haute-Marne et ne sera plus de ce fait membre du bureau. Le CEDRA doit désigner un nouveau représentant.

- Date de la venue de la CNE :

Le bureau fixe la prochaine réunion plénière au mardi 12 novembre, à 14h30. La Commission Nationale d'Evaluation viendra présenter son 8^{ème} rapport. Avant cette date, la CNE souhaite rencontrer à Paris M. COLLIN, afin de préparer un rapport relatif à la question de l'eau sur le site (présence, rôle éventuel) qui serait également présenté le 12 novembre. Le bureau mandate M. COLLIN, qui sera accompagné de MM. JAQUET et STERPENICH.

- Visite du groupe AkEnd dans la Meuse :

Le groupe de travail allemand AkEnd, chargé de réfléchir aux procédures de sélection d'un site de stockage, souhaite rencontrer des membres du CLIS à l'occasion de sa visite en Meuse le 8 novembre. Le bureau accepte le principe d'une rencontre et désigne Mme MALFAIT-BENNI et MM. FERNBACH et FLEURY pour le représenter à cette occasion. D'autres membres du CLIS pourront se joindre à cette délégation à leur demande.

- Désignation d'un vice-président :

La proposition de modifier les articles 3 et 5 du règlement intérieur du CLIS afin de créer un poste de vice-président, chargé de suppléer le président en tant que de besoin, est acceptée.

M. FLEURY demande s'il n'est pas souhaitable d'aller plus loin et d'attribuer au vice-président l'ensemble des prérogatives du président. M. le Préfet estime qu'une telle extension des pouvoirs du vice-président est juridiquement contestable et qu'il est préférable d'organiser un débat sur le rôle du vice-président (et sur l'instauration éventuelle d'un quorum) une fois qu'il aura été désigné. Après accord du bureau, la proposition de modification reste inchangée, à l'exception de l'attribution au vice-président

d'une voix prépondérante en cas de vote. Elle sera adressée aux membres du CLIS pour adoption lors de la prochaine réunion plénière, avec appel à candidature.

- Propositions de la commission « communication » :

La commission souhaite qu'un communiqué de presse soit diffusé après chaque réunion du CLIS (plénière et bureau), reprenant de manière synthétique les points abordés et les éventuelles décisions. Le bureau y est favorable et charge M. JAQUET de la rédaction de ces communiqués, avec avis des membres de la commission.

Elle demande également qu'une enquête soit réalisée afin de mesurer l'impact de la campagne de notoriété. Au vu des résultats, elle proposera un programme d'actions pour 2003 et une enveloppe financière (environ 30 000 €). Le bureau donne son accord.

Enfin, le site internet du CLIS sera restructuré et autonomisé.

- Suite à une demande de M. WOJCIK concernant la situation actuelle sur le chantier, M. PIGUET indique que la vérification de la certification de l'équipement de fonçage (confiée aux APAVE) est en cours d'achèvement, qu'une formation du personnel est en cours et sera validée, et que l'ANDRA réfléchit à l'organisation générale du chantier, un ingénieur-qualité et un expert-sécurité ayant déjà été nommés.

- M. COLLIN informe les membres du bureau qu'il a rappelé au Président du Conseil Général de la Haute-Marne certains éléments du rapport Bataille (notamment quant aux énergies renouvelables), à l'occasion des Assises du développement qui se déroulent dans le département. Il juge par ailleurs très décevante la réponse du ministère de la Recherche à l'envoi par M. FRANVILLE de la motion du CLIS. Avec MM. FLEURY et MARIE, il s'interroge sur les réactions possibles et sur le rôle exact du CLIS par rapport à cette réponse. Pour M. le Préfet, la réponse est adressée à M. FRANVILLE et non au CLIS.

- M. MARIE fait part de deux questions, l'une sur les prévisions de travaux routiers dans le secteur de Bure, l'autre sur le coût engendré par la désignation d'un expert-sécurité par l'ANDRA.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 28 octobre 2002, à 17h30, à la mairie de Bure.